



# Assemblée générale Fransylva 83

**Des aides pour améliorer vos  
forêts**



# Différents dispositifs



- Label Bas Carbone
- Mesure compensatoire au défrichement
- Plan de relance
- **Aides régionales** : aides au développement de la sylviculture et à l'adaptation des forêts au changement climatique – « soutien à la sylviculture » et « plantations en forêts » (1 million d'arbres).
- Dispositif RESPIR

# Label bas carbone- généralités



## Taux de financement, bénéficiaires

- Libre, mais généralement 90% pour valoriser une implication des propriétaires.
- Bénéficiaire : tout propriétaire disposant d'un document de gestion durable

## Spécificité

- Principe d'**additionnalité** : s'il existe une aide publique > 50%, le projet n'est pas éligible (sauf si le propriétaire s'engage à ne pas solliciter cette aide).
- Lien contractuel : signature d'une convention de constitution d'unités certifiées de séquestration de CO<sub>2</sub> entre le porteur de projet et le financeur.
- Un audit indépendant à la charge du porteur de projet

# LBC – Méthodes forestières



- **BOISEMENT**

Terrains non-boisés depuis plus de 10 ans,

Respect des arrêtés MFR (essences, densité),

Boisement ne faisant pas l'objet d'une mesure compensatoire.

- **REBOISEMENT**

Suite à un accident climatique ou fort dépérissement (20% des tiges présentent au moins 50% de déficit foliaire – deperis) survenu il y a moins de 5 ans.

Cas des incendies : en l'absence de régénération naturelle.

Pas de labour ou récolte des rémanents

Respect arrêtés MFR (densités, essences).

# LBC – Méthodes forestières



- **BALIVAGE**

Taillis âgé de 10 à 30 ans.

Sur bonne station,

-> Attention, à ce jour quantification carbone uniquement pour le châtaignier et robinier.

Pour en savoir plus : <https://www.cnpf.fr/n/label-bas-carbone/n:3651>

**LABEL BAS  
CARBONE**

# Les 11 méthodes du LBC



Forêt

## ✓ 3 méthodes forestières

- Boisement (CNPf)
- Reconstitution de peuplement forestiers dégradés (CNPf)
- Conversion de taillis en futaie sur souches (CNPf)



Agriculture

## ✓ 6 méthodes agricoles

- Carbon Agri : élevages bovins et grandes cultures (Institut de l'élevage)
- Haies : gestion durable des haies (Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire)
- Plantation de vergers (AgroSolutions/Compagnie des Amandes)
- Grandes cultures (Arvalis, Terres Inovia, ITB, ARTB, Agrosolutions)
- Ecométhane : réduction des émissions CH<sub>4</sub> par l'alimentation des bovins laitiers (Bleu Blanc Cœur)
- SOBAC'ECO TMM : baisse des intrants (Sobac)



Bâtiment

## ✓ 1 méthode « bâtiment »

- Rénovation : rénovation de bâtiments par l'usage de matériaux bas-carbone, biosourcés et réemployés (CSTB)



## ✓ 1 méthode « transports »

- Tiers-lieux : réductions des émissions du transport routier par les télétravailleurs salariés utilisant des tiers-lieux dans les zones peu denses (Climat Local, Relais d'entreprises)



# Label bas carbone – exemple



2,5 ha à reconstituer pour 1 propriétaire  
950 plants/ha de feuillus (Chênes, Cormier,  
Alizier torminal, etc.) et de résineux (Cèdre,  
Pin de Salzmann, etc.).



# Compensation défrichement



## Taux de financement, bénéficiaires

- Financement à 100%
- Bénéficiaire : tout propriétaire disposant d'un document de gestion durable.

## Spécificité

- Sont exclus les travaux DFCI et débroussaillage.
- Le propriétaire donne son accord au défricheur, signe un pré à usage pour la durée de mise en œuvre des travaux.



# Compensation défrichage quels travaux dans le Var

## LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION SYLVICOLE



### Les travaux d'amélioration des peuplements forestiers:

- Ouverture de cloisonnements préalables au dépressage, élagage, marquage et éclaircie
- Dépressage et nettoyage manuels de jeunes peuplements
- Détourage et taille de formation (tiges > 3 m)
- Défourchage, corrections, élagage sommaire (tiges > 3 m)
- Elagage de pénétration de jeunes peuplements résineux
- Eclaircies non commercialisables
- Enrichissement par plantations ou semis



### Les travaux d'amélioration des suberaies:

- Eclaircie du sous-étage
- Levée de liège mâle ou brûlé
- Sélection et détourage des semis, drageons et rejets
- Taille de formation et élagage de jeunes sujets
- Coupe non commercialisable à objectif d'amélioration, d'irrégularisation et régénération

# Compensation défrichage quels travaux dans le Var

## RESTAURATION DE TERRAINS INCENDIÉS



Les interventions éligibles sur **terrains incendiés**:

- Travaux de fascinage
- Le recépage des peuplements feuillus
- Le reboisement de terrains incendiés **depuis plus de deux ans**, à régénération naturelle insuffisante



*Le fascinage permet  
de limiter l'érosion  
des terrains incendiés  
et préserver le sol*

Pour en savoir plus :

<https://paca.cnpf.fr/n/compensation-defrichement/n:4051>

# Plan de relance



## Taux de financement, bénéficiaires

- Financement à 60% pour peuplements vulnérables et pauvres, 80% pour peuplements sinistrés.
- Bénéficiaire : tout propriétaire disposant d'un document de gestion durable.

## Spécificité

- Peuplements sinistrés
- Peuplements vulnérables aux effets du changement climatique. *Sont considérés vulnérables les peuplements dont l'avenir de l'essence prépondérante (>50 % du couvert) est compromis*
- Peuplements pauvres



# Plan de relance – projets éligibles



- Transformation ou conversion par plantation en plein sur terrain nu après coupe
- Transformation par plantation en enrichissements
- Travaux sylvicoles favorisant une ou plusieurs essences objectif d'avenir (dépressage ou détourage à « bois perdu »)
- Opération de mise en place d'une régénération naturelle maîtrisée (si changement d'essence).

Pour en savoir plus :

[https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/IT\\_aide-renouvellement\\_cle081214-1.pdf](https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/IT_aide-renouvellement_cle081214-1.pdf)

# Aides au développement de la sylviculture et à l'adaptation au changement climatique



## Taux de financement, bénéficiaires

- Taux de 40% maximum d'aide publique
- Mais peut être adossé au Fonds Respir, le taux d'aide est alors de 50%.
- Bénéficiaire : tout propriétaire disposant d'un document de gestion durable et labellisé PEFC.

## Dispositif régional comprenant deux volets :

- Soutien à la sylviculture des essences à potentiel de valorisation de bois d'œuvre – Régénération et amélioration des peuplements naturels.
- Dispositif « Plantations en forêt », 1 million d'arbres.





# Régénération et amélioration des peuplements naturels



Trois types de travaux sur les essences suivantes : **mélèze, pin d'Alep, pin sylvestre, pin noir d'Autriche, cèdre de l'Atlas, sapin pectiné.**

- Les **travaux préparatoires du sol**, dessouchage, broyage, piquetage, fourniture et mise en place des plants, maîtrise de la végétation
- Les travaux **d'ouverture de cloisonnement sylvicoles**
- Les travaux de **dépressage en plein** ou localisé tardif



# Le Fonds RESPIR



**Le principe : Mobiliser des financements privés au profit de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec les dispositifs publics existants sur la base d'une bourse de projets sélectionnés.**

Les financeurs privés contribuent via deux types de partenariat :

- Le Mécénat, via le fonds de dotation ONF « Agir pour la forêt »
- Le Parrainage : Le soutien financier au projet permet à l'entreprise d'avoir une action de communication directe et/ou d'obtenir des compensations volontaires traduite en termes de tonnes CO<sub>2</sub> si le projet est labellisé bas carbone (LBC). NB : la Région Sud cède sa quote-part de tonnes carbone aux partenaires co-financeurs privés passant par RESPIR.

Taux maximum d'intervention : le fonds Respir ne proposera pas de participation conduisant à un cumul de cofinancements supérieur à **90%**



# Le Fonds RESPIR – éligibilité



Les projets sont choisis par un comité de sélection parmi :

- Projets de boisement/ reboisement (en référence au dispositif un million d'arbres)
- Projets de régénération et d'amélioration (en référence au cadre d'intervention régional en faveur de la sylviculture)
- Projets de restauration des terrains incendiés

Pour en savoir plus :

<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/fonds-respir>

# Articulation RESPIR – Label Bas-Carbone



Financiers privés

Valorisation de pratiques bénéfiques pour le climat hors LBC

Diminution de moitié du coût de la tonne en région

« Fonds » RESPIR

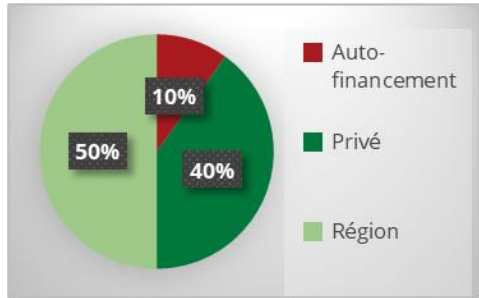
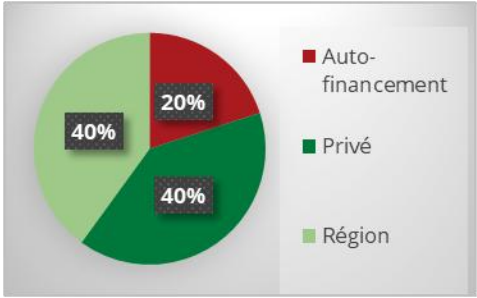


Mécénat

Parrainage

Projets non éligibles au LBC

Projets éligibles au LBC



LABEL BAS CARBONE



Centre National de la Propriété Forestière

**Merci de votre  
attention !**

